

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 826

Artikel: Partis cantonaux : des symptômes inquiétants
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des symptômes inquiétants

La défaite des radicaux lors des élections cantonales bernoises a largement été commentée par l'ensemble de la presse romande. Nos journaux s'intéressent par contre beaucoup moins à ce qui se passe dans les autres cantons alémaniques. Et pourtant, dans plusieurs d'entre eux, les partis gouvernementaux traversent des crises que leurs dirigeants ont de plus en plus de peine à cacher.

En Thurgovie, l'UDC forme depuis 67 ans un groupe parlementaire commun avec le parti radical qui assure aux deux formations une majorité confortable au Grand Conseil. Or voilà que les députés «agrariens» viennent de se décider pour la formation d'un groupe autonome, qui sera le plus important du Parlement cantonal mais à qui l'absence des radicaux ne garantira plus la majorité absolue.

A Berne, certains signes permettent de se demander si l'UDC ne s'apprête pas à rompre avec sa tradition de parti ouvert. Un municipal de la grande commune d'Ittingen (près de Berne) vient de quitter le parti en se déclarant déçu par l'esprit conservateur qui règne en son sein. A l'opposé, un comité formé d'agriculteurs envisage de déposer une liste paysanne pour les prochaines élections nationales. Les animateurs de cette future liste estiment que le parti ne prend pas assez en compte les intérêts de la base agricole. Cela signifierait pour l'UDC un retour à la case départ de 1917, quand Rudolf Minger et ses amis quittèrent le parti radical pour fonder une formation agrarienne.

Les divergences n'épargnent pas le parti radical lui-même. En Thurgovie, les radicaux, marqués par leur défaite électorale du printemps, se cherchent un nouveau président qui soit capable de réunir toutes les tendances du parti. Même problème à

Zurich où le nouveau président cantonal souhaite donner de sa formation une image moins élitiste. Radicaux et UDC organisent d'ailleurs des cours de formation à l'intention de leurs cadres mais les résultats enregistrés jusqu'ici ne semblent pas être à la hauteur des espérances.

Situation guère plus encourageante pour le parti socialiste bernois. L'attitude de leurs conseillers d'Etat a troublé les militants et la question se pose de savoir s'il faut les inciter à démissionner. Cruel dilemme dans la mesure où le retrait des socialistes redonnerait certainement aux radicaux leur place «traditionnelle» au sein du gouvernement et réduirait à néant l'espoir d'une politique nouvelle née de l'élection d'un gouvernement atypique.

A Zurich, le parti socialiste ne connaît pas ce type de problèmes; il a même des raisons de se réjouir car il vient de renouer une alliance électorale avec les syndicats, d'un genre inconnu en Suisse romande. L'accord établit même les budgets pour les élections cantonales et nationales: 550 000 francs de dépenses brutes, réduits à 360 000 après déduction des ventes et des contributions spéciales. Pendant ce temps, le parti radical zurichois a réussi à éponger ses dettes, mais la cotisation cantonale passe de 20 à 25 francs pour les membres individuels et de 30 à 40 francs pour les couples.

Petits problèmes donc pour les grands partis, qui ne doivent pas nous faire oublier que ces dissensions ne représentent certainement que la pointe de l'iceberg. Par ailleurs, les partis plus modestes ne sont pas épargnés. Depuis longtemps, le citoyen est en droit de se demander dans quelle mesure les partis politiques représentent et défendent les aspirations de la population; il semblerait que ces doutes atteignent maintenant les dirigeants eux-mêmes.

Pour terminer sur une note plus optimiste, signalons que le parti radical tessinois a décidé d'admettre dorénavant les étrangers qui désirent participer à ses activités, à condition toutefois que ceux-ci s'abstiennent d'occuper une quelconque fonction au sein du parti.

Les basses œuvres du Conseil d'Etat

Alain Bouvard, celui par qui le scandale arrive. Dans les années septante, il contribue de façon décisive à faire éclater une grosse affaire politico-immobilière dans la commune de Plan-les-Ouates. Le radical Gustave Morex, maire et président du Grand Conseil, se tue contre un arbre avant d'être inculpé. Un autre membre de l'Exécutif communal est contraint à la démission, inculpé. Un feuilleton judiciaire qui a connu des rebondissements jusque dans les années 80. En 1975, Bouvard triomphe à la tête d'une liste Action villageoise et entre au Conseil administratif. Constamment réélu depuis lors, il a fait l'objet la semaine dernière d'une mesure exceptionnelle: le Conseil d'Etat l'a révoqué pour délit de mœurs et a fixé l'élection de son successeur au 5 octobre.

Homosexuel ayant, dans la classe politique, l'originalité de ne pas le cacher, Bouvard avait en 1984 fait l'objet d'une agression au cours de laquelle il avait tué l'un de ses assaillants. Il lui est aujourd'hui reproché d'avoir entretenu des relations sexuelles avec deux jeunes gens de 17 ans. On sait que l'article du Code pénal qui punit celui qui entretient des relations homosexuelles avec un mineur de moins de 20 ans n'est guère appliqué. La commission d'experts qui a préparé la révision du Code pénal sur le chapitre des mœurs proposait de ramener à 14 ans l'âge protégé tant pour les relations homosexuelles qu'hétérosexuelles. On s'oriente actuellement vers une limite fixée à 16 ans probablement.

Marginal à tous les points de vue, Bouvard s'est même fait exclure l'an passé de son parti, l'Action villageoise. Il a pris la tête d'une campagne cloche-merlesque à coup de référendum contre un projet

C.F.P.